

NIEUL-SUR-MER

la ville qui nous rassemble



Page **5**

Les jeunes Elus de Nieul-sur-Mer

N°14
DÉCEMBRE
2009



Démocratie !



Chères Nieulaises, Chers Nieulais,

Que ce soit au niveau national, régional, départemental ou communal, la gestion publique est assurée par des femmes et des hommes élus par le peuple au suffrage universel. Caractérisé par le terme « démocratie », ce principe républicain honore notre pays.

C'est au nom de cette démocratie que le conseil municipal de notre commune est composé d'élus issus des deux listes qui se sont présentées à vos suffrages en mars 2008.

C'est toujours au nom de cette démocratie que le résultat de l'élection a entraîné une composition de l'assemblée municipale répartie entre la liste majoritaire qui a obtenu 25 sièges et la liste minoritaire qui en a obtenu 4.

C'est encore au nom de cette démocratie que les décisions municipales sont prises après débats et discussions par un vote généralement à main levée.

C'est enfin au nom de cette démocratie que la minorité est systématiquement associée à la préparation des décisions en participant aux travaux des commissions municipales et autres groupes de travail.

Etre dans la majorité, c'est bien entendu participer à la mise en œuvre des projets développés en campagne électorale et qui ont été approuvés par la majorité des électrices et des électeurs.

Etre dans la minorité, c'est faire part d'une vision parfois différente en tentant d'infléchir telle ou telle décision en tant que représentant d'une partie de la population.

Certes, cette position de minoritaire n'est pas des plus aisées car elle ne permet pas de voir aboutir ses projets, ses idées, ses convictions qui n'ont pas reçu l'aval d'une majorité d'électrices et d'électeurs.

C'est assurément ce qu'ont dû ressentir Jean-Michel Dauchez et Sophie Régnier qui m'ont adressé leurs démissions sans aucune explication.

Conformément au code électoral, ce sont Gaston Beritault et Marie-Claude Skora, candidats suivants de la liste minoritaire qui ont été appelés à siéger au conseil municipal. Si Gaston Beritault a été installé dans ses fonctions, Marie-Claude Skora n'a pas daigné se présenter lors de la séance du conseil municipal et m'a adressé une lettre de démission. Appelé à siéger en remplacement de Marie-Claude Skora, Jean-Claude Delporte a également adressé sa lettre de démission 6 jours après son installation, délai qui lui est apparu suffisant pour juger que « le fonctionnement de la gestion communale tel qu'il m'apparaît constitue une incompatibilité avec mes convictions personnelles sur l'intérêt collectif et le fonctionnement des collectivités locales ».

À ce jour, je ne sais pas quelle attitude adoptera Valérie Vaquette qui devrait succéder à Jean-Claude Delporte.

Ces attitudes successives mettent malheureusement en évidence un manque de respect à l'égard des électeurs et des électrices qui avaient accordé leur confiance à ces femmes et ces hommes dont il semblerait que seul l'exercice du pouvoir les animait, la représentation citoyenne passant au second plan. Je ne saurai achever cet éditorial sans évoquer une autre démission dont la raison n'a rien à voir avec ce qui précède. Notre amie Roselyne Juliot, adjointe aux affaires sociales, a décidé de mettre un terme à son mandat, jugeant que son état de santé ne lui permettait plus d'assumer sa fonction d'élue. Au nom de tous mes collègues je souhaite à Roselyne de surmonter cette difficulté et la remercie pour tout ce qu'elle a su entreprendre et mener à bien pour l'intérêt général de la collectivité. Sa remplaçante au sein du conseil municipal est Marie-Paule Renou-Mignien et c'est Martine Hérault qui lui succède comme adjointe.

*Je vous souhaite d'agréables fêtes
de fin d'année.
Cordialement*

Henri Lambert
Maire de Nieul-sur-Mer

Racines

Nieul-sur-Mer était encore un village...

Histoire de Nieul-sur-Mer : petites anecdotes et grandes décisions

C'était il y a cinquante ans, parfois un peu plus. A une époque où la commune n'avait pas le visage d'aujourd'hui, à une époque où la commune était encore un village centré sur lui-même et où la « modernité » ne s'était pas encore immiscée dans les rues et dans les habitations. Nous vous proposons de découvrir (ou de redécouvrir) quelques événements de la première moitié du XX^e siècle, des événements cocasses et étonnants d'un Nieul-sur-Mer pas si vieux que ça...et pourtant si différent.

Les prémices de l'hygiène et de la salubrité publique

Ouvrir un robinet et y voir l'eau couler en abondance... le seau et le puits semblent si loin ! La création d'un syndicat intercommunal pour le projet d'adduction d'eau remonte à une délibération du 3 août 1941 mais la mise à l'étude d'un projet d'alimentation en eau potable de la commune date de 1938.

On se souviendra qu'en 1945, le conseil municipal s'est prononcé favorablement à l'installation d'une pompe au puits de La Rôle.



L'ancienne place



De la bougie au réseau électrifié



Si les fils électriques qui jalonnent nos rues et relient les maisons les unes aux autres font maintenant partie de notre paysage, il a fallu plusieurs décennies pour qu'ils s'imposent dans l'ensemble de la commune. Tout débute le 5 avril 1925 lorsque le conseil municipal approuve le projet d'amener de l'électricité sur la commune avec l'installation de huit lampes d'éclairage à Nieul, trois à Lauzières et deux au Payaud. Finalement en août 1925, l'électrification du hameau de la Bourelle à Lauzières sera repoussée faute de clients volontaires pour se brancher au réseau !

Toutefois en juin 1930, l'approbation est donnée à l'électrification des écarts du « *Champ Pinson* », de « *l'Ouille* » et du « *Four à chaux* ».

L'électrification de la commune s'étalera sur les années 1940 (en octobre 1941, les classes de l'école de Lauzières sont raccordées à leur tour au réseau électrique) et peut être même au-delà. La dernière délibération du conseil municipal relative à l'électrification de la commune évoque en janvier 1948 l'installation de lampes d'éclairage public dans la Rue des 13 Fumiers (actuelle rue du Treuil Boulard).

Mais comment gérait-on les déchets ménagers « avant » ?

L'ouverture de deux dépôts d'ordures, l'un à Nieul-sur-Mer et l'autre à Lauzières, date de la fin de l'année 1934 (celui de Lauzières fermera ses portes trois ans plus tard à la demande des Lauziérois). L'après guerre verra se mettre en place, en 1947, un service de ramassage des ordures ménagères. Quarante ans plus tôt, en mai 1907, un règlement sanitaire communal avait déjà été voté fixant les règles d'hygiène et d'usage pour les habitations, les cuisines, les chambres à coucher, les écuries, étables, pressoirs, fosses à fumier, mares... et pourtant, en 1924, le conseil municipal a refusé d'installer des toilettes publiques à Nieul et Lauzières malgré une demande sanitaire pour sauvegarder la qualité des prises d'eau des ostréiculteurs !

Nieul-sur-Mer s'ouvre sur l'extérieur

Aujourd'hui la planète est un village ; il y a cent ans les villages étaient des mondes à eux seuls.

1909 : un bureau de poste est aménagé dans les locaux de la mairie (de l'époque) ; un second ouvrira ses portes à Lauzières 4 ans plus tard.

Le téléphone fait son entrée dans la commune en 1928 avec l'installation d'une ligne en mairie puis d'une ligne reliant Nieul à Lauzières en 1929. Peu de temps auparavant, en 1920, le conseil municipal avait donné un avis défavorable à la demande des habitants d'installer une cabine téléphonique à Lauzières, estimant que la commune « *n'en avait pas les moyens* ».

A la même période, en octobre 1921, le conseil municipal accueille favorablement le projet de création d'une ligne d'autobus reliant Marans à La Rochelle en passant par la commune. ♦

2 Éditorial

3 Racines Nieul-sur-Mer était encore un village

4-5 Démocratie Les jeunes Elus de Nieul-sur-Mer

6 Dossier Imposition 2009 : la taxe d'habitation

8 Environnement Protégeons nos cours d'eau

9 Solidarité R.A.M : un relais pour les tout-petits

10 Pratique

11 Passionné(e)s Un Nieulais dans la course

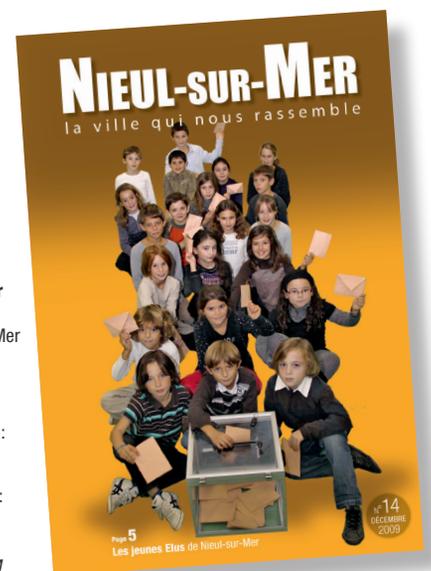
12 Calendrier

Source : registres des séances du conseil municipal de 1900 à 1950

Remerciements à Monsieur Juteau qui nous a ouvert les portes de sa mémoire et aimablement prêté ses anciennes photographies et cartes postales.



La rue Grimaud bien avant le centre commercial



Mairie de Nieul-sur-Mer
Service Communication
BP 13 - 17137 Nieul-sur-Mer
Tél. 05 46 37 40 10
mairie@nieul-sur-mer.fr
www.nieul-sur-mer.fr

Directeur de la publication : *Henri Lambert*

Rédactrice en chef et secrétaire de rédaction : *Nancy Henry*

Maquette : *RC2C*

Photo de couverture : *J+M*

Photos : *Service Communication*

Impression : *Imprimerie Rochelaise*

Imprimé sur du papier certifié 100 % PEFC, issu de la gestion durable des forêts.



Tirage 2 550 exemplaires
Dépôt 4^e trimestre 2009



Les jeunes Elus de Nieul-sur-Mer

Gendarmerie

« Gendarmerie nationale, bonjour ! »

La brigade de gendarmerie de Nieul-sur-Mer a officiellement remplacé depuis le 10 novembre celles de Périgny et de Lagord qui ont fermé leurs portes. A cette date les gendarmes - 28 officiers, sous-officiers et gendarmes adjoints volontaires - ont investi leur nouvelle caserne dans les locaux neufs et spacieux.



La gendarmerie qui couvre le Nord de l'agglomération de La Rochelle, à savoir les communes de Dompierre-sur-Mer, Esnandes, L'Houmeau, Marsilly, Nieul-sur-Mer, Sainte-Soulle, Saint-Rogatien et Saint-Xandre assure la sécurité d'environ 25 000 habitants.



Vos droits et vos démarches

Pour vos renseignements administratifs, le service téléphonique 3939 allo service public et le site internet www.service-public.fr vous informent sur les sujets de la vie quotidienne : perte de papiers d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrat de location... afin de vous aider à mieux appréhender vos droits et obligations ainsi qu'à accomplir vos démarches administratives.

Le Conseil d'Enfants est un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de la parole des enfants sur la vie de leur commune. Il permet aux enfants d'être consultés et de pouvoir participer à la conception et à la réalisation de projets sur le territoire communal.

Après une campagne électorale de quelques jours, les candidats à l'élection du conseil d'enfants se sont confrontés à la dure réalité du scrutin. En jeu 21 sièges de conseillers à assumer pendant deux ans. Elus le vendredi 23 octobre, les jeunes conseillers ont été officiellement installés par le Maire le vendredi 20 novembre en présence de leurs familles et des anciens conseillers enfants. ♦

Liste des nouveaux élus :

Ecole Chobelet

Benoît Perello, Thibaud Estève, Alice Buchard, Marine Allain, Charlotte Verdier, Eléa Triquart, Clément Cherbonnel, Albane Brissonneau.

Ecole du fief Arnaud

Aurore Berthélémy, Pierrick Biber, Luna Gimeno, Raphaël Ferreira, Paul Taveau, Louis Vaquette, Simon Bureau, Inès Horeau, Janelle Connil, Louis Collignon, Annabelle Bouquet, Marine Guyonvarho.



ELECTIONS REGIONALES 2010
Premier tour le 14 mars
Second tour (le cas échéant) le 21 mars

REVISION DES LISTES ELECTORALES

AVIS AUX ELECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique mais résulte également d'une obligation légale. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année et jusqu'au 31 décembre 2009 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet et disponible en mairie ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les inscriptions déposées en 2009 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2010.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Français et Françaises qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2010 doivent prendre contact avec la mairie au plus tard le 31 décembre 2009 s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office. Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés.



Martine Héraul, nouvelle adjointe aux affaires sociales

Le conseil municipal a procédé, lors de sa réunion du 17 novembre 2009, à l'élection de Martine Héraul comme adjointe au maire chargée des affaires sociales en remplacement de Roselyne Juliot. Elue en 1995 conseillère municipale, Roselyne Juliot est devenue adjointe au lendemain de l'élection municipale de 2001, fonction qu'elle a occupé jusqu'à sa démission pour raison de santé. La municipalité salue le dévouement de Roselyne qui a, notamment, supervisé la réalisation de l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes « Les Jardins du Gô ».



Le mot de l'opposition

Les sacrifices que cela suppose...

Un grand merci à Sophie Régnier et Jean-Michel Dauchez... pour leur investissement personnel et leur travail depuis 9 ans! Conseillers municipaux déjà lors du mandat précédent, ils n'ont jamais compté ni leur temps, ni leur enthousiasme, au service toujours de notre commune!

Aujourd'hui, soit pour des convenances personnelles ou des divergences de vision de la démocratie, ils ont choisi l'un et l'autre de mettre fin à leur mandat.

Il nous paraît important de rappeler le fonctionnement d'une commune de moins de 10 000 habitants, à l'échelle de Nieul-sur-Mer.

Ceux qui choisissent d'être élus ont toujours des convictions et une envie d'être acteur ou moteur du fonctionnement de leur ville! C'est une évidence au regard de la disponibilité voire des sacrifices que cela suppose!

Sans faire aucune relation avec le départ de nos deux élus, rappelons que si la fonction de Maire et de ses Adjoints est rémunérée dans une limite fixée à la fois par une décision du conseil municipal et d'un plafond lié à la population de la commune, « la fonction » du simple conseiller municipal dans notre commune n'ouvre pas droit à une quelconque indemnité.

Sans exagérer, nous affirmons quand même qu'il faut avoir la « foi » chevillée au corps pour s'investir! Ni recherche de gloire personnelle, ni soif de pouvoir ou d'enrichissement... l'engagement de chacun est une réalité qui mérite quelques applaudissements!

Nous, élus de l'opposition, nous savons que vous êtes nombreux à avoir envie d'assumer ces rôles de décision ou d'orientation des priorités de notre commune, dans l'intérêt des citoyens que nous sommes tous... même si nous saluons avec le plus profond respect l'engagement de nos aînés... il nous faut constater que malheureusement les « jeunes actifs » qui ont pourtant une vision personnelle et percutante de notre commune sont peu représentés au Conseil Municipal... Difficile en effet d'être présents à une réunion de commission à 17 heures quand on est un salarié indispensable, un commercial sur la route ou une mère de famille en charge d'enfants en bas âge!

On pourrait dessiner pour notre commune une représentativité plus efficace si on imaginait les moyens du « futur » : la législation a prévu une loi relative à la démocratie de proximité qui permet de voter une compensation aux conseillers qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction... pas mirobolante, mais suffisante pour permettre à chacun d'assister aux assemblées et commissions sans imaginer faire des sacrifices personnels! Obligatoire pour les communes de plus de 100 000 habitants... pour les plus petites communes cela relève simplement de la volonté du maire et de son équipe, certaines communes ont déjà pris pourtant cette décision pour valoriser le travail accompli par tous.

La démocratie est en mouvement... nous en sommes certains, mais il faudra quelques aménagements pour que l'engagement de tous soit plus participatif!

Les élus de l'opposition

De bas en haut et de gauche à droite

- Paul TAVEAU,
- Pierrick BIBER,
- Louis VAQUETTE,
- Benôit PERELLO,
- Aurore BERTHELEMY,
- Luna GIMENO,
- Alice BUCHARD,
- Marine ALLAIN,
- Inés HOREAU,
- Louis COLLIGNON,
- Clément CHERBONNEL,
- Albane BRISSONNEAU,
- Janelle CONNIL,
- Eléa TRIQUART,
- Charlotte VERDIER,
- Simon BUREAU,
- Thibaud ESTEVE,
- Rafaël FERREIRA,
- Marine GUYONVARHO,
- Annabelle BOUQUET,
- Baptiste CARAT

Tous en piste !

En 2010 la municipalité reconduit l'organisation d'un séjour de ski du 7 au 13 février 2010, séjour qu'elle finance en partie. Les enfants et les jeunes de 8 à 17 ans seront hébergés dans un centre de vacances au pied des pistes dans la station familiale des Monts d'Olmes (Pyrénées Ariège). Ski alpin et snow-board sont les activités dominantes de ce séjour. Les tarifs varient de 130 € à 420 € selon le quotient familial, avec la possibilité d'échelonner les règlements.

Attention : places limitées à 40 participants.

Inscriptions à partir du 21 décembre 2009 dans la limite des places disponibles.

Renseignements et inscriptions en mairie.



Travaux

Aménagement de l'Espace Michel-Crépeau



Les travaux d'aménagement de l'aire de stationnement de l'espace Michel Crépeau ont démarré mi-novembre. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'opération de réaménagement du site par la construction d'un parking paysagé de 100 places. La durée des travaux est de trois mois. A la suite, les trottoirs depuis le carrefour de la rue de Lauzières et de Grimaud jusqu'aux arrêts de bus rue Clément Marot seront rénovés et les traversées piétonnes mises en conformité d'accessibilité.



► TAXE D'HABITATION 2010

La taxe d'habitation : Pour qui ? Combien ?

C'est au cours du dernier trimestre que sont adressés les avis d'imposition, que ce soit la taxe d'habitation pour tous les foyers ou la taxe foncière adressée aux propriétaires d'immeubles bâtis ou non.

A l'ouverture de l'enveloppe contenant l'avis, le regard se pose automatiquement et naturellement sur la somme totale à payer.

Et comme en général cette somme augmente chaque année, des commentaires divers et variés fusent, relayés souvent par les médias.

Appelées « impôts locaux », la taxe d'habitation et la taxe foncière ne sont pas destinées qu'à la seule commune. D'autres collectivités et l'Etat sont destinataires d'une partie de la somme réglée par les citoyens.

Il est apparu utile de vous apporter un minimum d'explications en essayant d'être le plus compréhensible possible.

L'exemple pris est celui de la taxe d'habitation car il concerne l'ensemble des foyers de la commune.

La reproduction de l'avis d'un Nieulais, dont l'anonymat est préservé, facilite cette approche explicative.

Dans l'hypothèse où des interrogations persisteraient, ce qui serait compréhensible, sachez que les services de la mairie restent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions souhaitées.



La Maison du Département de la Charente-Maritime à La Rochelle



► Le montant de l'impôt

L'avis reproduit ci-contre montre que le contribuable s'est acquitté d'un impôt total de 938 € en 2009 contre 894 € en 2008, soit une augmentation de 44 €.

Sur ces 44 € seuls 15 € reviennent à la commune, alors que 21 € concernent le Département, le reste étant destiné à l'Etat.

► Les chiffres clés 2009



64 % du montant payé reviennent à la commune
31 % reviennent au Département
5 % reviennent à l'Etat



Montant versé au profit du
Département de la Charente-Maritime

Augmentation de la part
départementale
entre 2008 et 2009

Montant revenant
à la commune de
Nieul-sur-Mer

Augmentation
de la part
communale entre
2008 et 2009

Montant versé
au profit de
l'établissement
foncier d'Etat
pour des réserves
foncières. Cet impôt
est nouveau en 2009

Montant perçu par
l'Etat au titre des frais
d'établissement de
l'avis d'imposition et
du recouvrement des
sommes dues

Montant total de
l'impôt payé par
ce contribuable

TAXE D'HABITATION 2009 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS						
Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement	
Valeur locative brute	4813			4813	4813	
Valeur locative moyenne	2878			2649	2649	
A						
B						
A						
T						
E						
M						
E						
N						
T						
S						
• Général à la base	%		%	%		
• Personne(s) à charge						
– Par personne rang 1 ou 2	10 %		%	20 %		
pour 1 personne(s)	288			530	530	
– Par personne rang 3 ou +	15 %		%	25 %		
pour 1 personne(s)						
• Spécial à la base	%		%	%		
• Spécial handicapé	%		%	%		
						Total des cotisations
Base nette d'imposition	4525			4283	4283	
Taux d'imposition 2009	13,32 %		%	6,75 %	0,136 %	
Cotisations 2009	603			289	6	898
Rappel taux d'imposition 2008	13,32 %		%	6,4 %	- %	
Rappel cotisations 2008	588			268	-	
Variation en valeur	+15			+21	+6	
Variation en pourcentage	+2,55 %		%	+7,84 %	- %	
Abatements de référence 2003-2009	Commune	Syndicat	Inter-communalité	Département	TSE	
• Général à la base						
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
• Spécial à la base						
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2008 ET 2009						
	ANNÉE 2008	ANNÉE 2009	En valeur	En pourcentage		
(a) Cotisations	894	938	+44	+4,92 %		
(b) Allègements						
(c) = (a) – (b) Somme à payer	894	938	+44	+4,92 %		
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 01 RÉGIME P						
Taux global 2000	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	
16,95 %	2640107830C	MAISON	H		4813	
Cotisation référence 2003						938
MONTANT DE LA REDEVANCE AUDIOVISUELLE DUE EN 2009						118
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision						



Le calcul de l'impôt

La base de calcul est déterminée par l'Etat et fait référence à la valeur locative de l'habitation, diminuée d'abatements éventuels pour charge de famille. Cette valeur locative tient compte essentiellement de la surface de l'habitation et de son état général.

Les collectivités, de leur côté, déterminent le taux à appliquer à cette base. Il est le même pour l'ensemble des habitations.

En 2009, le taux communal est resté identique à celui de l'année 2008 (13,32 %), alors que le département a augmenté le sien en le portant de 6,40 à 6,75 %.

La différence entre les taux de la commune et du département s'explique aisément. La commune perçoit un impôt sur les habitations de la seule commune de Nieul, alors que le département le perçoit sur la totalité des habitations des 472 communes de la Charente-Maritime. ♦




 Votre magazine est imprimé avec des encres végétales sur du papier certifié 100 % PEFC, issu de la gestion durable des forêts.

Protégeons nos cours d'eau

Toutes les rivières de Poitou-Charentes sont plus ou moins contaminées par les pesticides, qui lors des pluies sont entraînés vers les fossés et les cours d'eau. Certaines nappes sont également polluées.

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n° 09-1576 du 21 avril 2009

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000*. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).

DANS LES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITES, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000*.

SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



Interdiction de traiter

5 mètres | 5 mètres

TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.

Terre saine Poitou-Charentes
Votre commune sans pesticides

A Nioul-sur-Mer, ce problème est d'autant plus important que toutes nos eaux de pluies transitent par le marais avant d'aller en mer : toute pollution peut avoir un impact sur la faune et la flore de nos marais et sur la production ostréicole.

Des gestes simples

Afin de limiter le transfert des pesticides, leur utilisation à proximité de l'eau est réglementée (1) :

⇒ il est interdit de traiter sur une bande de 5 mètres de part et d'autre des cours d'eau ou fossés figurant sur la carte IGN au 1 : 25 000

⇒ il est interdit de traiter dans les fossés ou caniveaux, même s'ils ne sont pas dessinés sur la carte au 1 : 25 000.

(1) arrêté ministériel du 12 septembre 2006 et arrêté préfectoral du 21 avril 2009

Un geste éco-citoyen

Récupérer l'eau de pluie, « aqua » ça sert ?

Le prix de l'eau distribuée en France augmente de manière forte et continue : + 38% entre 1995 et 2005 et la même augmentation est prévue pour la période 2005-2015. Avoir une source d'approvisionnement alternative représente donc un avantage financier en plus d'être un geste citoyen pour la planète. L'eau de pluie, douce et non calcaire, est en effet un bienfait de la nature que l'on peut récupérer facilement à partir des gouttières en installant des récupérateurs d'eau. Elle peut servir à l'arrosage des plantes de la maison, du jardin, du potager ainsi qu'à d'autres usages extérieurs (lavage de terrasse, de voiture, de vélos...). Pour éviter la prolifération de mousse à l'intérieur des récupérateurs et surtout le développement de larves de moustiques, n'oubliez pas de les équiper d'un couvercle. ♦



11 novembre

Une cérémonie très émouvante

Malgré la bruine et le froid, il y avait du monde sur la place de la Liberté-François Mitterrand ce mercredi 11 novembre 2009 pour rendre hommage aux soldats tombés au front au cours de la grande guerre.

Les derniers événements historiques nous montrent à quel point les choses ont heureusement changé : l'anniversaire des 20 ans de la chute du mur de Berlin, la commémoration conjointe de l'armistice de 1918 par les dirigeants français et allemands qui portent haut l'amitié franco-allemande : Il est évident qu'une des pages les plus noires et les plus sanglantes de notre histoire est tournée. Mais il nous appartient de nous souvenir de ces hommes qui ont donné leur vie pour la liberté des générations futures et du calvaire que l'Histoire leur a fait endurer.

Après une cérémonie très officielle ouverte par la remise d'une gerbe par des jeunes élus du conseil des enfants, l'association de théâtre des Tambours d'Aurore a donné lecture de lettres d'anciens poilus français et allemands : un moment de témoignage très émouvant au cours duquel chacun a retenu son souffle en entendant ces récits à la fois héroïques et très humains.

la commune se jette des fleurs !

Non contente de son succès de l'an passé (souvenez-vous, le prix obtenu pour notre première participation au concours des villes et villages fleuris) la commune a reçu le 11 septembre le 2^e prix au concours départemental dans la catégorie des villes de 5000 à 30 000 habitants.

Ce prix marque la reconnaissance du travail réalisé par les agents des espaces verts tant pour la qualité du fleurissement que pour l'originalité des compositions réalisées. En tout la commune s'est couverte, durant l'été, de 25000 fleurs réparties sur 10 massifs et 18 suspensions.





Petite enfance

R.A.M : un relais pour les tout-petits

La municipalité, consciente du rôle indispensable que remplissent les assistantes maternelles et soucieuse de diversifier les modes de garde des jeunes enfants, s'implique depuis plusieurs années auprès de l'association « les Petites Mains » par le prêt de locaux et l'octroi de subventions.



Toujours dans l'esprit de développer des activités à destination tant des tout-petits que de leurs assistantes maternelles, la commune a souhaité proposer des animations supplémentaires pour les jeunes enfants. Ainsi, depuis le 5 octobre dernier, des temps collectifs d'animation destinés aux enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles sont proposés deux fois par mois sur la commune dans les locaux du nouveau centre de loisirs et avec la participation de l'animatrice du Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M) de Lagord.

Le R.A.M, géré par la commune de Lagord, a pour mission de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants de 0 à 6

ans au domicile des assistantes maternelles. Ce n'est ni un lieu de garde d'enfants, ni un employeur d'assistantes maternelles. C'est un lieu d'échange, d'écoute, d'information et d'animation au service des parents, des enfants et des assistantes maternelles. Afin d'être accessibles à tous, les activités du Relais d'Assistants Maternelles sont gratuites, le coût de financement étant partagé entre la CAF et les municipalités de Lagord, de l'Houmeau et de Nieul-sur-Mer. La Municipalité souhaite mettre en place un fonctionnement intercommunal entre ces trois communes à la fois pour développer les activités mais également pour en réduire les coûts grâce à la mutualisation des moyens. ♦

▶ Madame et Monsieur Renouis :

De vrais « collectionnophiles » !

Depuis 54 ans, Madeleine et Michel Renouis partagent, outre une vie commune, une passion dévorante pour les collections, passion découverte très tôt lorsque Michel, encore enfant, était bercé par la philatélie, dans l'ombre de son papa, tandis que Madeleine rêvait sur un monde de cartes postales. Ainsi naquit une grande passion...

1963 : notre sympathique couple est alors atteint de « tyriosémiophilie » qui n'est pas une maladie grave mais juste la collection des étiquettes de boîtes de fromage : en tout 35 000 pièces, sans compter plus de 2 000 consacrées à la « Vache qui rit ». Puis vint la « placomusophilie », qui n'est autre que la collection de capsules de bouteilles de champagne : 1 000 à ce jour.

Un peu plus tard ils développent un syndrome de « canetophilie » (collection de canettes de bières et coca-cola), puis de « pinsophilie (pin's), de « télécartophilie » (cartes téléphoniques à puce), de « légufrolabéphilie » (étiquettes de fruits agrumes)... Et au fil du temps, les albums se sont ainsi multipliés pour constituer aujourd'hui de véritables recueils de ces empreintes publicitaires des temps modernes.

Mais c'est en 1988 qu'arrive leur passion probablement la plus encombrante mais aussi la plus féérique : la lucanophilie, la passion du cerf-volant. De la création de ces merveilleux objets issus du rêve d'Icare à l'art de s'en servir, tout un périple de plusieurs années mène nos passionnés à créer à Nieul-sur-Mer l'antenne Poitou-Charentes du cerf-volant Club, dont Michel sera le président. Le Port du Plomb devient alors le meilleur « spot* » régional pour le vol de ces drôles d'oiseaux. Et même si aujourd'hui le flambeau a été transmis à d'autres passionnés et les grands rassemblements internationaux organisés à Châtelailon, il ne reste pas moins de 150 cerfs-volants qui dorment dans leur pavillon attendant d'être choisis pour déployer de nouveau leurs ailes et nous émerveiller. Merci à Madeleine et Michel, un couple réellement passionné et passionnant, se définissant eux-mêmes comme de grands enfants, toujours joyeux et prompts à vous donner le sourire. Mais au fait, comment dit-on collectionneur de bonne humeur ? ♦

* endroit





Pas de brûlage à l'air libre

Le brûlage des déchets peut être non seulement à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, mais aussi être la cause de la propagation d'incendie si les feux ne sont pas correctement surveillés et contrôlés.

Il est en conséquence rappelé, en cette période de l'année propice à l'élimination des déchets verts, que le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et que la réglementation relative à la classification des déchets verts assimile les déchets de jardin et de parc aux ordures ménagères. Nous vous rappelons qu'une déchetterie est à votre disposition sur la commune pour recueillir les déchets verts de vos jardins (ouverture de la déchetterie du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h - tél. 05.46.51.50.97)



EN RAISON DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE, LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE LES SAMEDIS 26 DÉCEMBRE ET 2 JANVIER 2010. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION.

Quand Nieul-sur-Mer fait son cinéma...

Notre commune devient un lieu très demandé par les producteurs du petit comme du grand écran.

Le 27 mai dernier, vous avez pu observer autour de la mairie cinq actrices, quarante figurants et une centaine de techniciens qui ont investi les lieux le temps d'une journée pour le tournage d'une scène du long métrage «*Thelma, Louise et Chantal*», bientôt sur grand écran. Une scène de mariage pour laquelle la production avait sélectionné notre mairie en raison de son architecture et de son parc.

Un peu plus tard dans l'année, en septembre, c'est une ancienne demeure bourgeoise de la rue de l'Océan qui a accueilli une autre équipe pour le tournage d'un téléfilm, «*Le grand*

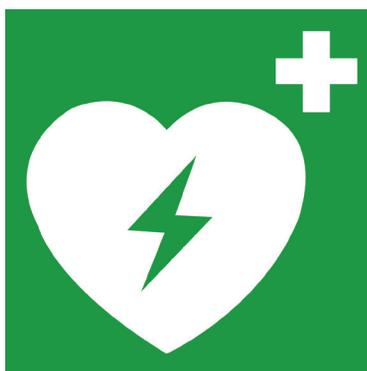


ménage », qui sera diffusé en première partie de soirée, début 2010, sur France 2. Il faut croire que le charme de nos vieilles rues et de nos anciennes demeures opère toujours ! ♦

La commune s'équipe de défibrillateurs

En France, 40 à 60 000 personnes sont victimes de mort subite dont 10% dans des lieux publics. Si le taux de survie n'est que de 2 à 4%, il peut atteindre 30% dès lors qu'un défibrillateur est utilisé. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de s'équiper de deux appareils, l'un installé dans le hall d'accueil de l'Espace Michel-Crépeau et le second dans le bâtiment du stade de foot. Une information sur l'usage du défibrillateur a été dispensée au personnel communal ainsi qu'aux associations lors du forum du mois de septembre dernier.

Le défibrillateur, entièrement automatisé, est utilisable par tous. L'appareil analyse la situation et l'état de santé du patient, l'utilisateur se contente de placer les électrodes selon le schéma fourni et de suivre les indications vocales données par l'appareil. Il ne comporte aucun risque puisque les décharges ne sont envoyées que si l'appareil l'estime nécessaire. Toutefois, le défibrillateur ne remplace pas un massage cardiaque, il permet seulement de gagner de précieuses minutes afin d'attendre l'arrivée des secours.



Permanence des élus



Le maire et ses adjoints reçoivent en mairie sur rendez-vous, pris préalablement par téléphone : 05 46 37 40 10 ou par courriel : mairie@nieul-sur-mer.fr en indiquant l'objet de la demande.



Le Conseiller général Jack Dillenbourg Contact : 06 72 70 29 83

Numéros utiles

Appel urgence européen 112
Gendarmerie 05 46 00 50 99
Pompiers 18
SAMU 15
Maison médicale de garde 05 46 27 55 20
Allo Enfance maltraitée 119
Centre anti poisons 05 56 96 40 80
Agence locale de prévention et de médiation sociale (alpm) 05 46 41 32 32

Services mairie
Mairie 05 46 37 40 10
Police municipale 05 46 37 88 62
Centre communal d'action sociale 05 46 37 40 10
Bibliothèque 05 46 37 39 18

Centre de loisirs 05 46 37 90 99
Ecole maternelle F. Dolto 05 46 37 40 86
Ecole primaire G. Chobelet 05 46 37 41 85
Ecole primaire Fief Arnaud 05 46 37 93 97
Déchetterie 05 46 51 50 97

CDA
CDA service assainissement 05 46 30 35 35
CDA service ramassage ordures ménagères 05 46 51 50 97

SAUR (distribution eau potable) 05 46 44 29 11
Dépannage ERDF 0810 333 017
Dépannage GRDF 0810 433 017



11 Passionné(e)s

Il y avait un Nieulais dans la course...

Le 13 septembre dernier, au départ de la transat 6.50 « la Charente-Maritime/Bahia » à La Rochelle, ils étaient 84 skippers venus de 14 pays (répartis sur 48 bateaux de série et 36 prototypes) engagés dans la 17^e édition de cette course en solitaire en deux étapes : La Rochelle/Funchal (Madère) et Funchal/Bahia (Brésil). Avec leurs bateaux, surpuissants et surtoilés, véritables machines de course mises à rude épreuve, ces marins ont vécu pendant des jours isolés sur leur coque de noix, coupés de toute communication avec la terre ferme.

Parmi eux se trouvait notre favori, Fabien Sellier, Nieulais engagé à bord de son voilier de série « surfrider foundation » dénommé Yemaya (n°483) ...

Au terme de la première étape, Fabien Sellier était inscrit à la 46^e place en raison notamment d'un retour imprévu à La Rochelle, au port des Minimes, pour remplacer en quelques minutes seulement et avec l'aide de ses amis et de ses supporters, son safran cassé. Repartir avec 48 heures de retard sur ses concurrents était un



challenge osé : cela ne l'a pas empêché de boucler cette étape en neuf jours et quatre heures après avoir parcouru 1 362 milles nautiques (pour mémoire un mille nautique vaut 1 852 m).

Deuxième étape engagée le 3 octobre au départ de Funchal : Fabien s'est lancé dans une course poursuite passionnée et passionnante. À mi-parcours, il avait pris sa revanche sur sa première partie moins chanceuse et affichait une très belle deuxième position. Durant ces vingt et un jours et trois heures de navigation, il a dû négocier, entre autres, la traversée du « pot au noir », zone de transition entre les alizés de l'hémisphère nord et ceux de l'hémisphère sud, un véritable « pot-pourri » de conditions météo ; et c'est avec la 8^e place de cette seconde étape, longue de 3 300 milles que notre skipper nieulais a achevé sa transat 6.50.

Au classement général, il prend la 26^e place sur les 46 arrivants de sa catégorie : l'objectif est atteint ! La Municipalité lui adresse toutes ses félicitations.

À présent nous l'attendons en début d'année prochaine pour présenter lors de trois conférences, deux aux écoles élémentaires, dont les enfants ont suivi avec enthousiasme et passion la course, et une tout public en partenariat avec la Municipalité, les temps forts de sa course, histoire de prolonger l'aventure en attendant de le retrouver à nouveau quelque part au large sur un bateau. ♦



Fabien Sellier a navigué sur tous types de bateaux, du 420 au Maxi en passant par le Multicoques, sans oublier l'Optimist. Skipper professionnel après une formation de DUT génie mécanique, ce Rochelais de 37 ans a un nombre impressionnant de milles au compteur dont 4 transats sur un 60 pieds et un palmarès non moins impressionnant : Championnats de France Optimist et 420, deux fois vice-champion de France en habitable, 5^e du Tour de France à la Voile, et 11^e de la course en solitaire Les Sables d'Olonne/Les Açores/les Sables d'Olonne 6.50 en 2006

Concert Soirée de chants de marins

La commission municipale chargée des affaires culturelles est heureuse de vous inviter à participer à cette soirée autour des chants de marins. En préambule vous pourrez assister à une mini conférence « petites histoires des chants de marins » par Jacques Bideau pour laisser place ensuite au concert donné par « Les Brouilleurs d'écoutes ». Ce groupe est composé de 5 ou 6 musiciens et copains, François, Daniel, Yves, Tom, Barry et Stuart, tous réunis par la passion et l'amitié avec un seul objectif : la promotion des chants de marins. Durant cette soirée vous pourrez admirer la série de photos retraçant un an de travail dans la mytiliculture, réalisée par Henri Bouchon et vous désaltérer à la buvette qui sera tenue par l'association « les Vieux Gréments du Port du Plomb ». ♦

Rens. 05.46.37.40.10 - Entrée 3 € à partir de 18 ans

Samedi
20 février
20h 30

Espace Michel Crépeau,
salle du phare de
La Coubre

sans réservation



12 Calendrier des manifestations



1^{er} trimestre 2010

Date	Horaires	Organisateur	Nature de la manifestation	Lieu	Renseignements complémentaires
Vendredi 22 janvier	20 h 30	Municipalité	Conférence par Fabien Sellier « Récit de la Transat La Rochelle/Bahia »	Espace Michel Crépeau Salle du phare de Chassiron	Entrée libre
Ven. 22 , Sam. 23 Dim. 24 janvier	20 h 30 17 h 00	Tambours d'Aurore	Théâtre : « Je t'aime etc ! »	Espace Michel Crépeau Salle du phare de Cordouan	Tarif 5 à 7 € rés. 06 65 27 73 07
Vendredi 29 janvier	20 h 30	Ciel d'Aunis	Conférence « La pollution lumineuse » par Yves Rousseau	Espace Michel Crépeau Salle du phare de Chassiron	Entrée libre
Samedi 30 janvier	20 h 30	Rock Dance	Repas dansant	Espace Michel Crépeau Salle phare de la Coubre	Repas et soirée sur réservation avant le 23 janvier 2010 au 05 46 37 81 32
Dimanche 31 janvier	14 h 00	Pousse de Bambou	Loto	Espace Michel Crépeau Salle du phare de la Coubre	Entrée libre
Vendredi 5 février	20 h 00	Ciel d'Aunis	Observation sur parking pour tout public	Espace Michel Crépeau	Entrée libre A confirmer
Du lundi 15 au vendredi 19 février	Horaires mairie	Municipalité	Exposition de photos «Un an de mytiliculture»	Hall de la mairie	Entrée libre
Samedi 20 février	20 h 30	Municipalité	Soirée autour des chants de marins avec «Les Brouilleurs d'écoutes» Mini-conférence-concert- exposition de photos	Espace Michel Crépeau Salle du phare de la Coubre	Pas de réservation Entrée 3 € à partir de 18 ans
Samedi 13 mars	17 h 00	Tambours d'Aurore	«Café, thé, chocolat et poésie» dans le cadre du Printemps des Poètes	Espace Michel Crépeau Salle phare de Chassiron	Entrée libre
Samedi 13 mars	18 h 30	Municipalité	Passeurs de poésie par la compagnie Caboch'Art	Espace Michel Crépeau Salle phare de Chassiron	Entrée libre
Samedi 13 mars	20 h 30	Municipalité	Concert par l'Orchestre d'Harmonie de la Charente-Maritime	Espace Michel Crépeau Salle phare de Cordouan	Pas de réservation Entrée 3 € à partir de 18 ans
Samedi 20 mars	20 h 30	Sol Fa sans Ré	Rencontre inter-chorale	Espace Michel Crépeau Salle du phare de la Coubre	Entrée libre
Vendredi 26 mars	20 h 30	Ciel d'Aunis	Conférence «La météo sur Mars» par Christian Alliot	Espace Michel Crépeau Salle phare de Chassiron	Entrée libre
Samedi 27 mars	20 h 30	Comité des fêtes	Soirée Cabaret	Espace Michel Crépeau Salle du phare de la Coubre	Rens. et réservations 05 46 37 33 95
Samedi 27 mars	de 14 h 30 à 17 h 30	Association Indépendante des Parents d'Elèves	Boum des enfants	Ecole du Fief Arnaud	
Samedi 3 avril	de 15 h 30 à 18 h 30	Nieul's Country Boots	Stage découverte Danse country	Espace Michel Crépeau Salle phare du Cordouan	15 € Tél. 05 46 37 83 96

À découper et à conserver précieusement



Concert Orchestre d'Harmonie de la Charente-Maritime « Le tour du monde en 80 minutes »

Les 50 musiciens de l'OHCM entraînés par leur chef Frédéric Oster vous invitent pour un voyage surprenant : voyage dans le temps avec des musiques actuelles mais aussi de belles pages du passé, voyage géographique car nous irons aux quatre coins du monde, voyage dans les styles car à côté du classique le jazz et la variété ne sont jamais très loin. Le tout présenté avec humour afin de ne pas perdre le fil de ce périple musical.

Les membres de la commission municipale chargée des affaires culturelles sont particulièrement fiers de vous proposer cette prestation qui trouve toute sa place dans la salle du phare de Cordouan, salle à vocation culturelle. ♦

Rens. **05.46.37.40.10** - Entrée 3 € à partir de 18 ans

**Samedi
13 mars
20h 30**

Espace Michel Crépeau,
salle du phare
de Cordouan

sans réservation

